

« Mutéco Transport routier de marchandises »

Une opportunité pour former plus de 700 intérimaires dans les métiers du transport routier de marchandise et de la logistique

Contexte et objectifs de l'action :

Les activités du transport routier de marchandises et de la logistique sont confrontées aux impacts des technologies numériques et de la transition écologique C'est pourquoi le FAFTT a négocié un partenariat financier avec le FPSPP afin de vous permettre d'accompagner plus de 700 parcours innovants, visant le développement de compétences en lien avec les besoins des utilisateurs et des territoires.

Ces actions de formation pourront s'effectuer dans le cadre :

- De la professionnalisation : tous dispositifs
- Des actions courtes : (Plan de formation, investissement formation)

Période d'engagement et de réalisation des actions de formation :

- ➔ Un **engagement** des actions de formation du **01/10/2017 au 31/10/2018**
- ➔ Des **réalisations** d'actions de formation du **01/10/2017 au 31/12/2018**.

Par ailleurs, pour tenir compte du montant de l'enveloppe disponible au regard du volume des besoins identifiés sur les territoires, **le nombre de projets par entreprise pourra être limité.**

Régions éligibles :

Ce cofinancement sera applicable dans les 10 régions suivantes :

- | | |
|------------------------|-------------------------|
| ❖ Hauts-de-France | Normandie |
| ❖ Grand Est | Bourgogne Franche Comté |
| ❖ Auvergne Rhône-Alpes | PACA |
| ❖ Bretagne | Centre Val de Loire |
| ❖ Ile-de-France | |
| ❖ Pays de la Loire | |

Actions cofinancées :

Le cofinancement du FPSP peut être mobilisé au bénéfice de tout projet de formation répondant aux besoins de compétences et de qualification répondant aux enjeux de la transition numérique et/ou écologique dans les métiers du transport routier de marchandises et de logistique associée

Principaux métiers concernés :

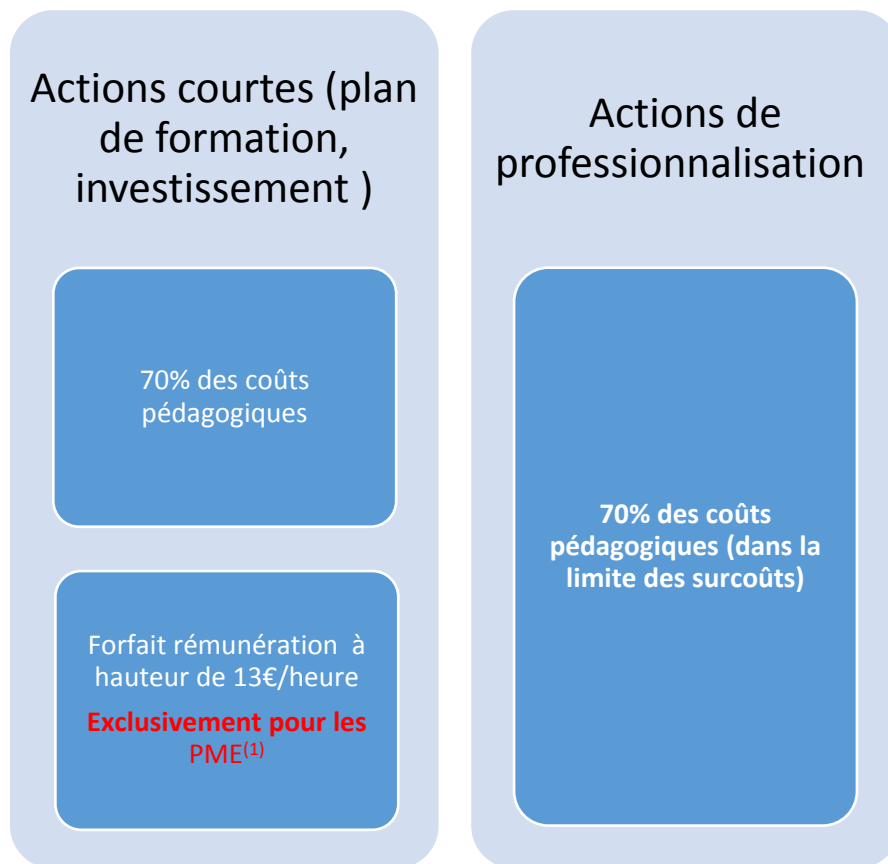
- ❖ magasinier,
- ❖ agent polyvalent d'exécution,
- ❖ chauffeur de poids lourd
- ❖ Personnel de maintenance - entretien

Quelques illustrations de modules correspondant aux enjeux de la transition numérique et écologique :

Quelques illustrations de modules correspondant aux enjeux de la transition numérique et écologique :

- Préparation de commandes en « commande vocale »
- Fonctionnement et utilisation du chronotachygraphe numérique dans le transport de marchandises
- Eco-conduite / Conduite rationnelle
- Formation initiale / perfectionnement des conducteurs du TRM à la conduite éco-citoyenne
- Formation au véhicule électrique et hybride
- Maintenance des véhicules électrique et hybride

Quel cofinancement du FPSPP ?



(1) Le FPSPP a retenu la définition européenne cumulant 3 critères :

L'effectif total de l'entreprise est strictement inférieur à 250 salariés (ETP permanents et intérimaires)

L'entreprise est autonome : moins de 25% du capital et/ou des droits de vote sont détenus par une autre entreprise

Le chiffre d'affaires annuel de l'entreprise est inférieur ou égal à 50 millions d'euros

OU

Le total du bilan annuel de l'entreprise est inférieur ou égal à 43 millions d'euros

Chaque ETT concernée devra compléter une attestation sur l'honneur téléchargeable sur le site [e-missions](#)

Comment mobiliser le cofinancement ?

Quel que soit le parcours de formation souhaité, prenez contact avec votre délégué(e) ou conseiller(e) sur votre territoire pour lui soumettre votre projet.

Il ou elle vous accompagnera dans la construction de votre projet de formation en assurant la conformité des actions par rapport aux engagements pris avec le FPSPP ainsi que le montage financier de l'opération.

Pour constituer un dossier, les pièces à transmettre à votre délégué(e) ou conseiller(e) en région sont :

- le programme de la formation
- l'application de chiffrage financier
- une fiche salarié dûment complétée

Elles sont téléchargeables sur [e-missions](#).

Parcours de formation collectifs

Opération collective inter-entreprise

Vous réalisez une action de formation professionnalisante **dans le cadre d'une Opération collective**

1/ Adressez un dossier à votre délégué(e), conseiller(e) en région (cf **pièces constitutives d'un dossier**)*

2/ Lorsque le dossier a été validé, dressez votre DRF en ligne via GEDEXTRA**

précisez dans la zone de commentaire que l'action est cofinancée dans le cadre de "**mutéco TRM**" et/ou indiquez le n° opération collective communiqué par votre délégué(e)

3/Remboursement,

a) Comme pour toute action professionnalisante, remboursement du forfait via GEDEXTRA/GEDEFFI

b) Effectuer la demande de remboursement du surcoût via le module PLAN/investissement avec en commentaire "**mutéco TRM**"

Parcours de formation individuels dans le cadre de la professionnalisation

Formation individuelle

Vous réalisez une action de professionnalisation (**période de professionnalisation , CDPI, CIPI...**)

1/ Adressez un dossier à votre délégué(e), conseiller(e) en région (cf **pièces constitutives d'un dossier**)*

2/ Lorsque le dossier a été validé, adressez votre DRF en ligne via GEDEXTRA**

précisez dans la zone de commentaire que l'action est cofinancée dans le cadre de "**mutéco TRM**"

3/Remboursement,

a) Comme pour toute action professionnalisante, remboursement du forfait via GEDEXTRA/GEDEFFI

b) Effectuer la demande de remboursement du surcoût via le module PLAN/investissement avec en commentaire "**mutéco TRM**"

Parcours de formation individuels (Plan de formation, investissement)

Formation individuelle

Vous réalisez une action de formation **hors dispositifs de la professionnalisation**

1/ Adressez un dossier à votre délégué(e), conseiller(e) en région (cf **pièces constitutives d'un dossier**)*

2/ Lorsque votre dossier a été validé, adressez votre DRF (**document spécifique*****) au FAF.TT
maildrf@faftt.fr

3/ Vous adressez au FAF.TT un dossier de demande de remboursement (**document spécifique*****) la copie de l'accord DRF adressé par le FAF.TT

*Programme de formation, application de chiffrage financier et fiche salarié

**pour les DRF en ligne, connectez-vous à Gedextra. La connexion se fait à l'aide de votre identifiant et votre mot de passe.

*** la DRF spécifique et la demande de remboursement (DR) spécifique sont téléchargeables sur le [site e-missions](#)